

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le neuf février deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	36	Suffrages exprimés :	45
Absents :	19	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir :	9	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir :	10	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. Gérard DAUDET - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GIRARD Nicole	Mme PIERI Julia
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PONTET Annie
M. ATTARD Alain	Mme JEAN Amélie	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BASSANELLI Magali	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
M. BATOUX Philippe	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. BOREL Félix	M. MASSIP Frédéric	M. SEBBAH Didier
M. BOURSE Etienne	Mme MILESI Véronique	M. SILVESTRE Claude
Mme BUCHACA Sophie	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
Mme DECHER Martine	M. NOUVEAU Michel	M. VOURET Eric
M. DERRIVE Eric	M. PETTAVINO Jean-Pierre	

**Absents ayant donné pouvoir :**


Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M.GERAULT Jean-Pierre
M. CARLIER Roland	ayant donné pouvoir à M.PETTAVINO Jean-Pierre
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M.MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. BOURSE Etienne
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. ATTARD Alain
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

**Absents n'ayant pas donné pouvoir :**

Mme BLANCHET Fabienne	Mme NALLET Christine
Mme CRESP Delphine	Mme MACK Marie-Thérèse
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. JUNIK Pascal	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. KITAEFF Richard	Mme PALACIO Céline

**Secrétaire de séance :**

Mme ROUX Isabelle

	République française <span style="float: right;">2024/ ...</span> Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 15 février 2024

N° 2024-005	<b>FINANCES</b> - Rapport de Développement Durable
-------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L. 2311-1-1 ;*
- *Vu le Code de l’Environnement et notamment son article L 110-1 ;*
- *Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l’Environnement et notamment son article 255 ;*
- *Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2024.*

Conformément à l’article L. 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Ce rapport est présenté par l’exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

L’article L.110-1 du Code de l’Environnement précise que l’objectif de développement durable est recherché de façon concomitante et cohérente, grâce aux 5 engagements suivants :

- ✓ La lutte contre le changement climatique ;
- ✓ La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu’ils fournissent et des usages qui s’y rattachent ;
- ✓ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- ✓ L’épanouissement de tous les êtres humains ;
- ✓ La transition vers une économie circulaire.

Ce rapport décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité. Il comporte, au regard des 5 finalités du développement durable mentionnées ci-avant :

- ✓ Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- ✓ Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Le Conseil Communautaire,  
 Oui le rapport ci-dessus,  
 Délibère, et  
 A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le rapport relatif au développement durable joint en annexe de la présente délibération ;



- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Cavaillon, le 19 février 2024

La secrétaire de séance,

Le Président,

Isabelle ROUX

Gérard DAUDET

